

Paris, le 29 novembre 2021

## **Message destiné aux organisations syndicales locales membres des CHSCT de préfecture, DDI ou service de police nationale**

Mesdames, Messieurs les représentants des organisations syndicales,

À la suite du comité de pilotage Ressources humaines interministériel du 15 janvier 2021, le directeur du cabinet du ministre de l'intérieur a chargé par lettre de mission du 21 juin 2021 le COPIL inter-inspections des directions départementales interministérielles de réaliser une mission sur l'« état des lieux et [les] évolutions de la médecine de prévention et des réseaux de soutien dans l'administration territoriale de l'État ».

Le champ de la mission comprend les préfectures, les DDI, les secrétariats généraux communs entre préfectures et DDI ou DR/DD outre-mer, ainsi que les services de police nationale et les civils de la gendarmerie nationale, entrant tous deux aussi dans le périmètre de compétence des SGC.

Pour mener cette mission conjointe d'évaluation, 6 inspections ou conseils généraux (IGA, CGAAER, CGEDD, IGAS, IGESR, IGSCCRF) ont missionné 7 de leurs membres.

A l'occasion de chacun de ses déplacements de terrain dans un département ainsi qu'à la préfecture de police de Paris, la mission souhaite rencontrer lors d'une réunion collective les organisations syndicales représentées dans les CHSCT locaux pour recueillir leurs analyses et propositions.

Dans ce cadre, nous vous proposons de participer à une réunion d'écoute collective de 1h30 qui sera planifiée par la préfecture et au cours de laquelle vous pourrez aborder les trois thèmes sur lesquels il est demandé à la mission de dresser un état des lieux, à savoir :

- 1) la médecine de prévention, notamment les expérimentations en cours de mutualisation ;
- 2) le réseau des assistants de services sociaux, c'est-à-dire les services sociaux du personnel ;
- 3) la mise en œuvre des politiques de santé et sécurité au travail incluant une réflexion sur les instances de dialogue social.

Vous pourrez notamment nous faire part des bonnes pratiques et/ou de difficultés dont vous avez connaissance ainsi que de suggestions d'amélioration.

Nous vous remercions de bien vouloir indiquer à la préfecture organisatrice du déplacement si vous souhaitez nous rencontrer et, dans l'affirmative, le nom de vos représentants qui participeront à cette réunion. La préfecture vous confirmera le créneau horaire lorsque le déroulement des réunions aura été finalisé.

En complément ou en substitution de cette réunion physique, vous avez la faculté de nous adresser une contribution écrite accompagnée, le cas échéant, de documents illustratifs.

Nous vous remercions par avance de la contribution précieuse que vous serez susceptible d'apporter à nos travaux.

Isabelle GUION DE MÉRITENS, inspectrice générale de l'administration, coordonnatrice de la mission